Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:06

Arrêté 2026/06

Portant délégation de fonction et de signature au troisième vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L5211-9 et L5211-10,

Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/037 portant élection du président,

Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/039 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/042 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au président,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire du 20 avril 2026, constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature à un vice-président,

Considérant qu'il convient de préciser la répartition des attributions respectives de chaque vice-président,

Considérant que la délégation de fonction confère à son titulaire un pouvoir d'initiative et de suivi des dossiers en lien avec les services,

Considérant que le délégataire agit au nom du président, lequel reste responsable et peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées, la présente délégation n'emporte pas dessaisissement du président et le vice-président doit lui rendre compte de tout acte ou décision pris en vertu de la présente délégation,

Considérant que M. Henri QUONIOU a été élu troisième vice-président,

Le président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

ARRETE

Article 1. À compter du 27 avril 2026, délégation de fonction est donnée à M. Henri QUONIOU élu troisième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Organisation de la mobilité et du transport

Article 2. La présente délégation de fonction emporte délégation de signature.

Article 3. Dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, le délégataire susvisé obtient délégation permanente de fonction et de signature à l'effet de signer au nom du président, tous documents, relevant uniquement des compétences susmentionnées à l'Article 1.

Article 4. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté, qui accepte cette délégation.

Article 5. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Registre des Arrêtés 2026

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:06

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé et court à compter de la décision expresse de rejet ou du rejet implicite né du silence gardé pendant un délai de deux mois.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 24/04/2026 Publication le 24/04/2026 *Vu, Le Président – Serge SIMÉON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 24/04/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMÉON C2C Communauté de Communes Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:06

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2026_06**
Objet :	**Arrêté 2026/06 portant délégation de fonction et de signature au 3ème vice-président**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200030633-20260424-A2026_06-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260424-A2026_06-AR-1-1_0.xml	text/xml	902 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A2026_06.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260424-A2026_06-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	2.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2026 à 10h10min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2026 à 10h10min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 avril 2026 à 10h10min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 avril 2026 à 10h11min13s	Reçu par le MI le 2026-04-24